

Direction Commande publique

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ' RENOVIATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'HOTEL DE VILLE ' - PLATRERIE PEINTURES

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite régulariser les plus-values dans le cadre du présent lot,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché cité en objet avec la société MAZET, sise 81, allée de Beauregard 07100 ANNONAY pour un montant de 27 296,60 euros TTC (travaux supplémentaires bureaux administratifs, pose d'un faux-plafond côté mezzanine et sanitaires R+1)

Le nouveau montant du marché est de 224 064,06 euros HT, soit euros 268 876,87 TTC.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2021 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 18 octobre 2021

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le .

Identifiant télétransmission :